

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2019

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – M. CORNET – M. JOLLIVET – M. EUVRARD - Mme PEREZ.

Excusés : Mme LEBRAT.

Mme PIQUEMAL a donné procuration à M. EUVRARD.

M. BOUNIARD a donné procuration à M. JOLLIVET.

Mme GRENIER a donné procuration à M. GAUTHIER.

Absents : M. RIFFARD - Mme RAMUS.

Mme Amida PEREZ a été élue secrétaire.

Début de séance : 18H00



Rapport d'activités 2018 – Les Connexions :

Présentation des activités de l'association par M DAHAN de 18h00 à 18h45.



DELIBERATION N° 2019/01 :

Objet : Achat de terrains D761 et A1652 à M. COPPIN Emmanuel.

Ouverture de crédits nécessaires au BP 2019 – Budget Principal

Le Maire expose au Conseil Municipal que M. COPPIN souhaite vendre ses terrains cadastrés :

- D 761 sis Le Clos d'une superficie de 5 410 m².
- A 1652 sis St Martin s'une superficie de 120 m².

La parcelle D 761 est située à côté des terrains communaux dans le prolongement de l'Espace Dupré, en bordure du village. Et la parcelle A 652 est située le long du chemin communal de La Plaine.

Le propriétaire souhaite vendre ces terrains au prix de 3 318 € pour l'ensemble des parcelles, soit 5 530 m².

Compte tenu du prix demandé et de la situation des terrains qui permettra :

- De pouvoir élargir le chemin communal de La Plaine si besoin,
- D'agrandir l'espace communal et le site DUPRÉ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'acheter à M.COPPIN Emmanuel les parcelles suivantes :
 - o D 761 sise Le Clos d'une superficie de 5 410 m²,
 - o A 1652 sise St Martin d'une superficie de 120 m².
- **FIXE** le prix d'acquisition à 3 318 € pour l'ensemble des terrains.
- **PRECISE** que les frais d'acte sont à la charge de la Commune.

- **CHARGE** son Maire de signer l'acte et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.
- **DECIDE** d'ouvrir les crédits suivants sur le BP 2019 conformément à l'article L1612-1 du CGCT.

Prog.	Chap.	Intitulé du programme Nature des dépenses	Prévu BP 2018	Montant ¼ BP 2018	Ouverture crédits BP 2019
10007		Aménagement espace	171 000 €	42 750 €	
	20	Dupré :	26 000 €	6 500 €	
	21	Immobilisation incorporelles Immobilisation corporelles	145 000 €	36 250 €	3 500 €

- **AUTORISE** le Maire à mandater les dépenses d'achat de ces terrains comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- **PRECISE** que ces dépenses seront inscrites au BP 2019.

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0



DELIBERATION N° 2019/02 :

Objet : Renouvellement du Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) créé par délibération n°2018/03 du 22 février 2018.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2018/03 portant sur la création d'un poste d'agent scolaire dans le cadre du dispositif PEC à compter du 1^{er} mars 2018 mais prise de poste au 05 mars suite au délai administratif.

Il précise que ce contrat prendra fin le 04/03/2019 et que conformément au règlement d'aides propre à ce dispositif il peut être renouvelé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de renouveler le poste en Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) qui avait été créé par la délibération n°2018/03 du 22 février 2018.
- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée d'un an du 05/03/2019 au 04/03/2020.
- **PRECISE** que la durée de travail est fixée à 22 heures par semaine.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** son Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et les services de l'État ainsi que le contrat de travail avec l'agent.

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0



DELIBERATION N° 2019/03 :

Objet : Création d'un emploi dans le cadre du dispositif Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) pour le service scolaire

Le Maire expose au Conseil Municipal les besoins en personnel pour le remplacement d'agents communaux momentanément indisponibles à l'école maternelle, à l'accueil périscolaire ou à la cantine ainsi que les besoins pour l'entretien des locaux.

Il propose de créer un poste d'Agent Scolaire d'une durée d'un an à temps non complet à compter du 1^{er} avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création d'un emploi en Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) pour une durée d'un an et une rémunération au SMIC à compter du 1^{er} avril 2019.
- **CHARGE** son Maire de procéder au recrutement de l'agent.
- **PRÉCISE** que l'emploi sera créé pour une durée hebdomadaire de vingt-deux heures par semaine.
- **AUTORISE** son Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et les Services de l'État ainsi que le contrat de travail avec l'agent.

Résultat du vote : Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0



COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS :

1 – Décision du 07 janvier 2019 :

Portant sur la réalisation des travaux de voirie 2018 par l'entreprise Ets SATP – AUBENAS (07) pour un montant de 33 085.00 € HT, soit 39 702.00 € TTC.

2 – Décision du 07 janvier 2019 :

Portant sur la réalisation des panneaux de signalisation pour la SIL, lames et mats, par l'entreprise BURRIAL panneaux de signalisation – COLOMBE (38) pour un montant de 11 053.90 € HT, soit 13 264.68 € TTC.

3 – Décision du 18 janvier 2019 :

Portant sur la vente d'une concession de 50 ans dans le cimetière communal à la famille UFFHOLTZ née DARNE Monique – La Roche - pour un montant de 1 000.00 € TTC.

En matière d'urbanisme et de droit de préemption urbain,
VU les articles précédemment cités,

VU l'avis de la CADA du 25 octobre 2001, réf. N°20013937, sur la non communicabilité des DIA, Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises mais ne communique pas l'intégralité des documents.

4 – Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles :

Date DIA	Notaire ou demandeur	Immeuble
03.12.2018	Me BOIS LEYNAUD – Villeneuve de Berg	D 788
06.12.2018	Me APPIETTO - Viviers	D 189
20.12.2018	Me MASSENET– Villeneuve de Berg	C 1 795
03.01.2019	Me FAUCHATRE – Viviers	D 47
04.01.2019	Me TEN – Le Teil	A 794 – A1570
11.01.2019	Me FAUCHATRE – Viviers	D 192



Fin de séance : 19h30.